

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 8 décembre 2021 sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch.

Le conseil de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana siège en présentiel. Sont présents à cette rencontre :

Mme Lucie Crépeault  
M. Simon Roy  
M. Éric Arseneault  
M. Sébastien Morand  
M. Guillaume Bergeron  
M. Miguel Roy

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.  
Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Lydia Bédard, adjointe administrative est également présente.

**2021-12-222 1. Ouverture de la séance et présences – Avis – Séance en présentiel**

À 20 h, il est proposé par Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

**CONSIDÉRANT** les nouvelles mesures du gouvernement;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal peut siéger en présentiel;

**EN CONSÉQUENCE** le conseil municipal décide de siéger en présentiel pour la séance de novembre 2021 en respectant les mesures gouvernementales à cet effet.

**Adoptée**

**2021-12-223 1.1 Nomination de la secrétaire d'assemblée**

**CONSIDÉRANT** : l'absence de la directrice générale, secrétaire-trésorière de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT que** : Mme Carole Dubois est directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la municipalité, est également absente ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucie Crépeault que Madame Lydia Bédard, adjointe administrative agisse à titre de secrétaire de l'assemblée ;

Et unanimement résolu par les conseillers que Madame Bédard soit secrétaire d'assemblée.

**Adoptée**

**2021-12-224 2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois de décembre en y ajoutant un point : Soumission déneigement du stationnement de l'église. Il est unanimement résolu par les conseillers d'ajouter ce point à l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

**Séance ordinaire du conseil municipal**  
**Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana**  
**mercredi 8 décembre 2021 à 20 h**  
**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et présences

2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de novembre 2021
4. Correspondances
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative - bordereau en annexe
5. Administration
  - 5.1 Adoption des comptes à payer
  - 5.2 Covid-19
  - 5.3 Taxes sur l'Essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019-2023) Coûts réalisés
  - 5.4 Demande de commandite – Centre de service scolaire Harricana/Comité théâtre
  - 5.5 Nomination au poste de directrice adjointe
  - 5.6 Nomination au poste de directrice générale
  - 5.7 Mandat et autorisation de signature directrice générale
  - 5.8 Dépôt du rapport préliminaire de Hut Architectures / Église
  - 5.9 Autoriser le financement pour les bingos pour les personnes de 50 ans et plus pour 2022
  - 5.10 Autoriser l'entente pour l'ouverture des sentiers du secteur centre / Agathe Lemay
  - 5.11 Autoriser l'entente pour l'ouverture des sentiers du Secteur Lac des Hauteurs
  - 5.12 Autoriser l'inspectrice municipale à poursuivre les cours en 2022 pour être reconnu officier municipal
  - 5.13 Mandat et autorisation de signature pour Revenu Canada
  - 5.14 Soumission de déneigement pour le stationnement de l'église
6. Législatif
7. Urbanisme
8. Varia
9. Période de questions :
10. Levée de la séance

**2021-12-225 3. Adoption du procès-verbal de novembre 2021**

Il est proposé par Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2021 avec les correctifs apportés ;

**Adoptée**

**2021-12-226 4. Correspondances :**

**4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative**

Il est proposé par Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative ;

**Adoptée**

## 5.1 Adoption des comptes à payer

**Comptes Novembre 2021**

<b>Salaire payés</b>	
- SALAIRES ÉLUS	3 641,32 \$
SALAIRES EMPLOYÉS	19 723,89 \$
SALAIRES ÉLECTORAUX	2 738,02 \$
<b>TOTAL</b>	<b>26 103,23</b>

<b>Comptes payés par ACCES D</b>		
MINISTÈRE DU REVENU	DAS QC Oct	8 269,12 \$
	DAS CAN Oct	3 029,96 \$
ENERGIR	Gaz naturel 08 oct au 05 nov	49,06 \$
HYDRO-QUÉBEC	Garage 31 aout au 28 oct	207,20 \$
	Champ épuration 31 aout -28 oct	29,96 \$
	Bureau 31 aout au 28 oct	321,11 \$
	Parc 100E 01 sept au 29 oct	33,10 \$
	S-Sol Eglise 01 sept - 29 oct	509,88 \$
	Rue oct	138,71 \$
VISA DESJARDINS	Repas-Inspection-10 Roue-Halloween-oct	755,76 \$
<b>TOTAL</b>		<b>13 343,86 \$</b>

<b>Comptes payés par chèque au courant du mois</b>		
FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MATHIEU	Location de l'église Nov	1 000,00 \$
LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION	Ass. Collective Nov	1 116,47 \$
CAROLE DUBOIS	Déplacement élection 7nov	108,56 \$
	Déplacement sept-oct-nov	977,04 \$
COMITÉ DE SOUTIEN À LA PÉDIATRIE	Contribution organisme commun	100,00 \$
CROIX-ROUGE CANADIENNE	Cotisation annuelle Nov.	170,00 \$
MARTEL CHRISTINE	Covoiturage C.Dubois élection oct	117,41 \$
<b>TOTAL</b>		<b>3 589,48 \$</b>

<b>Comptes payés par chèque</b>		
BETON FORTIN INC.	Sable à glace	1 158,96 \$
	Sable à glace	386,32 \$
	Sable à glace	386,32 \$
BMR BERGERON & FILLES INC.	Lame couteau garage	10,33 \$
	Calfeutrant patinoire	19,52 \$

<b>BOUTIQUE DU BUREAU GYVA</b>	papier-tampon alcool-roul.caisse	80,75 \$
	Agenda-calendrier ADL	30,10 \$
<b>CANADIAN TIRE</b>	Carte cadeau bingo 50 et +	40,00 \$
<b>CAROLE DUBOIS</b>	Déplacement de nov & dec.	325,68 \$
	Dépense cell. oct-nov-	80,00 \$
<b>CENTRE DU CAMION MABO INC.</b>	Instal. cylindre 10 roues	1 026,82 \$
<b>CIA Informatique</b>	Contrat et licence nov.	146,93 \$
	Configuration imprimante	126,47 \$
<b>COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL QC</b>	Projet église coop alimentaire	1 845,00 \$
<b>ENVIROBI</b>	Location conteneur Eska	620,87 \$
<b>EQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU INC.</b>	Cylindre 10roues	369,16 \$
<b>GROUPE CCL</b>	Cartes électorales	1 364,06 \$
	Fournitures électorales	1 445,87 \$
	Chèque Laser	488,50 \$
<b>GROUPE LEXIS MEDIA INC.</b>	Offre d'emploi direction	427,71 \$
	Offre d'emploi direction	381,72 \$
<b>H2LAB INC.</b>	Prélèvement 04 oct	78,69 \$
<b>HUT ARCHITECTURE</b>	Projet transformation église	15 319,94 \$
<b>IMAGE HARRICANA</b>	Bouteilles bénévoles	1 190,31 \$
<b>LOCATION LAUZON AMOS</b>	Loc. nacelle pour patinoire	186,26 \$
	Loc. soudeuse pour patinoire	74,50 \$
<b>MARIO GUÉVIN</b>	Honoraire inspecteur nov	270,00 \$
<b>PETITE CAISSE</b>	Bingo-Café-Max Taxi-Repas	167,33 \$
<b>PETROLES ALCASYNA INC. (LES)</b>	Essence pick-up	111,19 \$
	Essence pick-up	117,62 \$
	Essence pick-up	109,09 \$
	Essence pick-up	110,38 \$
<b>PNEUS G.B.M. S.E.N.C.</b>	2 Pneus Tracteur John Deere	809,57 \$
<b>POSTES CANADA</b>	Mediat post sept-oct	132,12 \$
<b>PUROLATOR INC.</b>	Transport pièces 10roues	6,10 \$
<b>SANIMOS INC.</b>	Location conteneur eska	247,20 \$
	Contrat LET-Recyclage-compost	6 361,44 \$
<b>SEAO-CONSTRUCTO</b>	Construction nouveau garage	264,33 \$
<b>SIMON LUNEAU ENTREPRENEUR ELECTRICIEN</b>	Rep. fournaise garage	218,45 \$
<b>SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉN. PAJULA</b>	Décohésionnement chemin	11 215,78 \$
	Bardeau asphalte citoyen	23,28 \$
<b>SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE INC.</b>	Gestion forestière sept-oct	1 575,16 \$
<b>VILLE D'AMOS</b>	Utilisation LET - ecocentre	4 302,60 \$
<b>ZIP LIGNES</b>	Crédit Signalisation ponceau Ch. Desrosiers	-459,90 \$
	No.civique 41 Allard-91 Lanoix	45,88 \$
	Signalisation ponceau Ch.Desrosiers	4 828,95 \$

<b>TOTAL</b>		<b>58 067,36</b>
<b>Comptes à payés</b>		
-	VISA DESJARDINS	Repas-Bingo-Deco-Cybert nov
		1 154,44 \$
<b>TOTAL</b>		<b>1 154,44</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>102 258,37</b>

Le conseil municipal dispense la lecture des comptes à payer ainsi que pour les prochaines réunions du conseil, car une copie des comptes à payer est transférée au Dropbox du conseil ce qui permet aux membres sa consultation. Pour les séances du conseil à venir, une copie papier sera également remise avant la séance pour que ceux-ci puissent l'avoir en main, s'il y avait des questionnements.

Il est proposé par Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés du mois de novembre totalisant un montant de 102 258,37 \$.

#### **Adoptée**

### **5.2 Covid-19**

La Municipalité suit de près les mesures du gouvernement afin d'adapter les nouvelles mesures aux activités de la Municipalité.

De nouvelles mesures sont applicables à partir du 15 novembre 2021 pour les salles de spectacles et les rassemblements publics organisés. La Municipalité appliquera les nouvelles mesures selon les activités qu'elles soient privées ou publiques.

### **2021-12-228 5.3 Taxes sur l'Essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019-2023) Coûts réalisé**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

#### **IL EST RÉSOLU QUE :**

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no. 7 ci-jointe et de tous les autres

documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Il est proposé par le conseiller Simon Roy et unanimement résolu de que la programmation de travaux version no 7 ci-jointe, comporte les coûts réalisés véridiques.

#### **Adoptée**

#### **2021-12-229 5.4 Demande de commandite – Centre de service scolaire Harricana/Comité théâtre**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande de commandite du Centre de service scolaire Harricana/Comité théâtre pour une soirée théâtre le 21 décembre prochain;

**ATTENDU QUE** la municipalité peut avec la commandite recevoir une offre de publicité;

- Une ½ affiche de 31 cm par 51 cm au coût de 50 \$
- Une affiche de 51 cm par 71 cm au coût de 75 \$
- Une page informatisée en présentation numérique au cout de 100 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Guillaume Bergeron et unanimement résolu de donner une commandite au montant de 75\$ pour le comité théâtre pour leur soirée du 21 décembre prochain en échange d'une affiche de publicité.

#### **Adoptée**

#### **2021-12-230 5.5 Nomination au poste de directrice adjointe**

**CONSIDÉRANT QUE** l'adjointe administrative a les compétences et l'intérêt à pourvoir le poste de directrice adjointe;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'offrir à madame Lydia Bédard le poste de directrice adjointe à raison de 25 h à 32 h par semaine, et de l'embaucher pour un poste permanent à temps plein selon les conditions établies.

#### **Adoptée**

#### **2021-12-231 5.6 Nomination au poste de directrice générale**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité avait publié une offre d'emploi et que le comité de sélection a rencontré des candidates en entrevues ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Miguel Roy et unanimement résolu par les conseillers d'offrir à madame Nathalie Boire le poste de directrice générale, secrétaire-trésorière à raison de 40 h par semaine, et de l'embaucher pour un poste permanent à temps plein selon l'échelle salariale 7 de l'échelle salariale du poste et des conditions établies.

**Adoptée**

**2021-12-232 5.7 Mandat et autorisation de signature directrice générale**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a nommé Mme Nathalie Boire, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal mandate et autorise madame Nathalie Boire à titre de directrice générale, secrétaire-trésorière de signer les chèques des fournisseurs, de commandites et de paies des employés, les signatures bancaires, les contrats de vente de terrain et actes notariés, les contrats d'entente et d'engagement ainsi que tout autre document pertinent au fonctionnement administratif régulier pour et au nom de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu d'autoriser Mme Boire à signer pour et au nom de la Municipalité.

**Adoptée**

**2021-12-233 5.8 Dépôt du rapport préliminaire de Hut Architectures / Église**

Le point est reporté à la prochaine séance du conseil municipal qui aura lieu le 12 janvier 2022.

**2021-12-234 5.9 Autoriser le financement pour les bingos pour les personnes de 50 ans et plus pour 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les activités du Bingo rejoignent une clientèle de personne de 50 ans et plus;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité fait sortir les personnes de l'isolement et permet le réseautage et le développement social des personnes âgées;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2022 n'est pas terminé en date du 8 décembre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'agente de développement à engager les dépenses pour le bingo pour les personnes de 50 ans et plus du 13 janvier 2022 à un montant maximum de 250\$.

**Adoptée**

**2021-12-235 5.10 Autoriser l'entente pour l'ouverture des sentiers du secteur centre de la Municipalité / Agathe Lemay**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut entretenir ses sentiers multiusages en saison hivernale;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un contrat de gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Bergeron et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame la directrice générale par intérim Carole Dubois à engager les dépenses selon le budget établi.

**Adoptée**

**2021-12-236 5.11 Autoriser l'entente pour l'ouverture des sentiers du Secteur Lac des Hauteurs**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut entretenir ses sentiers multiusages en saison hivernale;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un contrat de gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame la directrice générale par intérim Carole Dubois à engager les dépenses selon le budget établi.

**Adoptée**

**2021-12-237 5.12 Autoriser l'inspectrice municipale à poursuivre les cours en 2022 pour être reconnue officier municipal**

**CONSIDÉRANT QU'IL** était convenu avec les inspectrices municipales d'un plan de formation continue pour les fonctions de responsables pour l'émission des permis, et ce afin de répondre aux besoins des citoyens et assurer un service d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) est un organisme à but non lucratif voué au développement et au soutien des officiers municipaux en bâtiment et en environnement (OMBE) de partout au Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a autorisé la formation de base obligatoire :

1. Gestion efficace des plaintes et recours en cas de manquements aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour;
2. Lecture de plan et devis et initiation au Code de construction du Québec;
3. Rôle de l'officier municipal dans l'application des lois et règlements en matière d'urbanisme.

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice municipale Alyson Ménard souhaite poursuivre les cours obligatoires en 2022 pour être reconnu officier municipal;

**EN CONSÉQUENCE** il est entendu que l'inspectrice de la municipalité souhaite poursuivre les formations en 2022 pour avoir le titre OMBE. Il est proposé par le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu de payer les frais relatifs à la formation et de convenir avec Mme Ménard d'une entente avec la Municipalité.

**Adoptée**



**2021-12-238 5.13 Mandat et autorisation de signature de documents pour Revenu Canada**

Il est proposé par le conseiller Simon Roy, et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal mandate madame Josée Bouchard, adjointe à la direction, afin de représenter la municipalité ainsi que de signer tout document pertinent au fonctionnement administratif régulier pour et au nom de la Municipalité de St-Mathieu d’Harricana;

**QUE** Mme Bouchard enlève le nom de Mme Anne-Renée Jacob à la référence de Revenu Canada.

**Adoptée**

**6. Législatif**

**7. Urbanisme**

**8. Varia**

**9. Période de questions**

**2021-12-239 10. Levée de la séance**

À 20 h 40, il est proposé par le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

**Adoptée**

---

Martin Roch, Maire

---

Lydia Bédard, secrétaire d’assemblée